

Compte Rendu Comité Syndical du 24 Octobre 2016

Les membres du comité syndical se sont réunis le lundi 24 Octobre 2016 à 18h à Privas (antenne du Syndicat) et en visioconférence à Annonay (Château de Déomas) et à Saint Etienne de Lugdaries (siège Cdc), régulièrement convoqués par le Président, Monsieur Maurice OUINKAL. Le quorum du Comité Syndical étant atteint, le comité syndical pourra donc délibérer ce 24 Octobre 2016 (article L2121-17 du CGCT).

Présents ayant voix délibérative :

NOM Prénom	Représentant	Présent(e) ou suppléé(e)	Suppléé(e) par Pouvoir donné à
ALLEFRESDE Laurence	Conseil Départemental		
BALTHAZARD Catherine	Communes isolées	Présente	
BERNARD Jérôme	CAPCA		
BOURGEOIS David	Communes isolées		
BOURJAT Laetitia	Conseil Départemental	Présente	
BOYER Aïda	C.A du Bassin d'Annonay	Présente	
BSERENI Stella	Guilherand-Granges	Présente	
CAUSSE René	SEBV du Chassezac		
CHAMBON Dominique	Communes isolées	Présent	
CHAZE Max	Conseil Départemental		
CIMAZ Michel	CdC Pays de Vernoux		
CLUTIER Francis	SITHERE	Présent	
CLUZEL Michel	CdC Pays de l'Hermitage Tournonais	Présent	
CROS Samuel	SEBP	Présent	
CUER Eric	CdC Barrès-Coiron		
DALVERNY Jérôme	Conseil Départemental		
DORP Daniel	Syndicat Eyrieux-Clair		
FRANCOIS Jacques	Commune isolées	Présent	
GIRAUD Pascale	Commune isolées		
GOMEZ DE MERCADO France	Commune isolées		
GRANGE Louis	Commune isolées	Présent	
GRIBET Jacky	CdC Porte de DrômArdèche	Présent	
GRIFFE Gérard	Le Teil	Présent	
MALLET Cyril	CdC Cévennes et Montagne Ardéchoises	Présent	
M. Le Président	SDEA		
LEFEBVRE Jean Pierre	Commune isolées	Présent	
LOUCHE Alain	CAPCA		M. Maurice QUINKAL
LOUCHE Barnabé	CAPCA	Présent	
NOUGIER Luc	Commune isolé		
PAQUELET Marie Claire	CdC Beaume Drobie		
PETITJEAN Gilbert	Commune isolées	Présent	
PICARD Frédéric	CdC Val'Eyrieux		

POT Laurent	CdC Berg et Coiron		
QUINKAL Maurice	SERENA	Présent	
SARTRE Jacques	CdC du Vinobre	Présent	
SAUSSET Frédéric	Conseil Départemental	Mme Christine FOUR	
SENECLAUZE Bruno	CdC Pays de l'Hermitage Tournonais	Présent	
TAULEIGNE Lise	SEBA	Présente	
THOMAS Alain	C.A du Bassin d'Annonay	Présent	
TOURETTE Mallaïta	SIRP		
VALLON Raphaël	CdC Porte de DrômArdèche		
VERMOREL André	CdC Rhône aux Gorges de l'Ardèche		
VERNET Roland	Aubenas		
VIZIER Christian	CdC Porte de DrômArdèche	Présent	

Assistaient également en tant qu'invités : Henry-Pascal Eldin, Ludovic Bayle, Bernard Arnaudon, Garlann Nizon, Bertrand Cochard, Renaud Vincent.

Stella BSERENI a été désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18 h.

1- Approbation du Procès-Verbal du dernier Comité Syndical du 11 Février 2016

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Approbation du Procès-Verbal du Bureau Syndical du 10 Mars 2016

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3- Approbation du Procès-Verbal du Bureau Syndical du 25 Avril 2016

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

4- Approbation du Procès-Verbal du Bureau Syndical du 19 Juillet 2016

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

5- Approbation du Procès-Verbal du Bureau Syndical du 22 Septembre 2016

Aucune remarque de la part des délégués.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

6- Titre à annuler sur exercice antérieur

M. Le Président explique que le syndicat a facturé deux fois l'association ARSENIC en 2015 pour un montant de 5 000 €HT, il est proposé au Comité Syndical d'annuler cette facture et d'émettre un mandat à l'article 673 titre annulatif sur exercice antérieur.

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette annulation.

7- Décision Modificative Budget Régie

M. Le Président donne la parole à Mme Stella Bsereni pour évoquer la décision modificative,

Mme. Stella Bsereni indique que :

- Le recrutement de Mme Marie SERCLERAT en compétence temps partagée deux jours par semaine (pour s'occuper des ressources humaines).
Afin de pouvoir récupérer la TVA, cette prestation sera facturée sur le budget régie.
- Une écriture de rattachement de 16 279€ de 2014 sur l'exercice 2015 n'a pas été contre passée en 2016.
- Une erreur de centimes sur l'excédent d'investissement est à corriger.

Mme Stella Bsereni propose d'effectuer la DM suivante afin de régulariser ces opérations :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
2183 (21) Matériel de bureau	0,07 €	001 (001) Excédent d'investissement	0,07 €
Total	0,07 €	Total	0,07 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
607 (011) Achats de marchandises	-13 721,00 €	002 (002) Excédent de fonctionnement	16 279,00 €
648 (012) Autre charges de personnel	30 000,00 €		
Total	16 279,07 €	Total	16 279,07 €

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative

8- Réalisation d'un emprunt

Mme Stella Bsereni rappelle que lors du dernier bureau syndical, le bureau a décidé d'acheter un local situé sur la commune de Le Pouzin nommé « La Ville En Vert », les vendeurs ont accepté une offre à hauteur de 750 000 € hors travaux, ces travaux sont évalués à hauteur de 200 000 €,

Le syndicat possède déjà aujourd'hui deux bâtiments sur Privas :

- Un bâtiment de 37 m² acquis pour 67 000 € en 2009
- Un bâtiment de 234 m² acquis pour 200 000 € en 2011

Il est proposé de vendre ces deux bâtiments pour financer en partie le nouveau local et d'utiliser l'excédent d'investissement.

Ces ventes ne seront pas immédiates, et afin de ne pas supprimer l'excédent de trésorerie, il est proposé au comité syndical d'effectuer un emprunt de 600 000€ en attendant la vente de ces locaux.

Les taux d'intérêt proposés actuellement sont de 1,07%, ce qui représente sur 20 ans 67 217,29€ d'intérêts sur la durée du crédit.

M. Le Président met au vote, 1 abstention, 31 voix pour.
La décision de souscrire à un emprunt de 600 000 euros est approuvée.

9- Reprise d'une provision

Mme Stella Bsereni indique que par délibération du 12 octobre 2009, le Comité Syndical a approuvé la constitution d'une provision pour risque de désengagement progressif des partenaires.

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à une reprise de provisions de 1 000 euros à affecter à l'article 7815.

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette reprise de provision

10- Reprise d'une provision pour validation de services

Mme Stella Bsereni indique que par délibération du 3 Décembre 2015, le Comité Syndical, avait anticipé les sommes à payer sur une procédure de validation de services d'un agent, il avait été proposé de passer une provision pour risques de 40 000 euros.

L'agent concerné souhaite régler sa validation de services.

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à une reprise de provisions de 40 000 euros à affecter à l'article 7815.

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette décision.

11- Décision modificative Budget Principal

Mme Stella Bsereni propose au comité syndical la Décision Modificative suivante par rapport : à l'achat du futur bâtiment du Syndicat Mixte, afin de régulariser une erreur de centimes sur une opération d'ordre et affecter la provision pour validation de services pour payer le rachat de cotisation CNRACL :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
1641 (16) Emprunts en euros	40 000 €	1641 (16) Emprunts en euros	600 000 €
21318 (21) Autres bâtiments publics	608 000 €		
21318 (21) Autres bâtiments publics	-0,30 €		
2183 (21) Matériel de bureau et informatique	-48 000 €		
28031 (040) Frais d'études	0,30 €		
Total	600 000 €	Total	600 000 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
60612 (011) Energie	0,30 €	721 (042) Immobilisations incorporelles	0,30 €
60612 (011) Energie	-2 500 €		
6453 (012) CNRACL	40 000 €		
66111 (66) Intérêts	2 500 €		
6815 (68) Provision	- 40 000 €		
Total	0,30 €	Total	0,30 €

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative.

12- Présentation du projet de nouveau local

M. Le Président présente les photos et une vidéo du potentiel futur local situé sur la ville de Le Pouzin. Celui-ci rappelle que le projet d'agrandissement date de juillet 2015.

Le syndicat avait envisagé de racheter le bâtiment attenant à Privas. Le propriétaire actuel ne trouvant pas de solution pour déménager sur Privas, cette solution a été abandonnée.

En mai dernier le Syndicat Mixte des Inforoutes a fait une offre d'achat, non retenue, sur l'ancien local du Pôle Emploi à Privas.

Le SMI a sollicité la mairie de Privas, l'Agglomération Privas Centre Ardèche, le Conseil Départemental de l'Ardèche et le SDEA afin de les aider dans la recherche de locaux.

Le SDEA a proposé ce local sur la commune de Le Pouzin.

M. Le Président rappelle que le syndicat est aujourd'hui composé de 35 agents et que de nouvelles collectivités sollicitent leurs adhésions au syndicat. Il est donc urgent de trouver des espaces de travail décentes aux agents du Syndicat.

M. Le Président propose de répondre aux questions de l'assemblée

M. Barnabé LOUCHE souhaite s'opposer au départ d'une collectivité de la ville préfecture pour la vallée du Rhône, celui-ci indique qu'il y a certainement des solutions. M. Barnabé LOUCHE souhaite aussi défendre des emplois sur la mairie de Privas.

M. Le Président répond que toutes les solutions d'investissement possible sur la commune de Privas ont été étudiées comme indiqué ci avant. M. Le Président rappelle que la ville de Le Pouzin est située sur la communauté d'agglomération de Privas Centre Ardèche.

13- Répartition des charges entre le budget régie industrielle et commerciale et le budget principal

Mme Stella Bsereni indique que l'ensemble du personnel étant rémunéré sur le budget principal, il est proposé d'affecter une somme de 310 200 euros en dépenses sur le budget de la régie industrielle et commerciale, somme conforme à la prévision budgétaire. Un montant identique est inscrit en recettes au budget principal.

Le comité syndical approuve à l'unanimité

14- Décisions Modificatives de Cessions

M. Le Président indique que la mairie d'Aubenas a sollicité le rachat du matériel du Centre Multimédia suite à sa fermeture, dans ce cadre-là il advient de prévoir la Décision Modificative suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Chap 042 Compte 675	4008,46 €	Chap 77 Compte 775	4008,46 €

DEPENSE INVESTISSEMENT		RECETTE INVESTISSEMENT	
Chap 21 Compte 2183	4008,46 €	Chap 040 Compte 2183	4008,46 €

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, le Syndicat Mixte des Inforoutes a cédé une 508 Hybrid ainsi qu'une Renault mégane break.

Dans ce cadre-là il advient de prévoir la Décision Modificative suivante :

La vente d'une renault mégane Break de 2008 pour 150 € à une casse, la reprise par un garage d'une peugeot 508 hybrid pour 15 000 €,

Le syndicat va vendre deux renault mégane de 2008 au prix unitaire d'environ 2 000€

Le comité syndical approuve à l'unanimité ces cessions.

15- Modification et ajout de tarifs

M. Le Président indique que depuis le 1er Septembre 2015 un logiciel de gestion de l'enfance et du périscolaire (cantine, crèche, CLSH, TAPs, portage de repas et portail web pour les familles) est disponible pour les adhérents du SMI.

Afin d'étoffer cette offre et pour répondre aux besoins de certaines collectivités, un module de gestion des Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) a été ajouté, le tarif suivant est proposé pour ce module :

Logiciel de Gestion des RAM	Installation, paramétrage, formation initiale	Maintenance Annuelle HT
Commune de 0 à 500 habitants EPCI de moins de 11 agents	652,50 €	82,20 €
Commune de 501 à 1 500 habitants EPCI de 11 à 19 agents	652,50 €	82,20 €
Commune de 1 501 à 3 000 habitants EPCI de 20 à 35 agents	857,50 €	164,40 €
Commune de 3 000 à 10 000 habitants EPCI de 36 agents et plus	857,50 €	328,80 €
Commune de plus de 10 000 habitants EPCI de 60 agents et plus	960 €	657,60 €

Dans le cadre de l'appel à projet des Espaces Publics Numériques, il est proposé de simplifier la tarification de ceux-ci et d'y intégrer les tablettes numériques :

ESPACE PUBLIC NUMERIQUE	Prix Mensuel par postes informatiques	Prix Mensuel par tablettes
Services au titre de la convention. Participation aux frais d'assistance et de maintenance informatiques des lieux d'accès publics à Internet et d'animation du réseau. Centres multimédias, bibliothèques, relais de service public, Visio-accueils, PAPI... (Pour le calcul du nombre de postes chaque lieu est indépendant)	10 €	5 €

Dans le cadre des projets Campagnol et Web 63, l'Association des Maires Ruraux de France et l'association ADEP voulaient connaître le tarif pour augmenter les espaces web à la demande de 500 Mo à 1Go. Le tarif de 1€HT par mois pour 500 Mo supplémentaire est proposé.

Le 1^{er} Janvier prochain la dématérialisation des factures devient obligatoire. Afin de pouvoir récupérer automatiquement les factures sur le portail Chorus Pro pour les gérer directement via notre outil pastell et en attendant que les webservices soient développés par les fournisseurs de logiciel de comptabilité il vous est proposé de voter un nouveau

service le Pack Demat+.

PACK DEMAT+ (***) (regroupe : services télé procédures, parapheur électronique, Pastell et Chorus Pro)		Collectivités adhérentes
- Télé-procédures ACTES/HELIOS - Tiers de Télétransmission - Messagerie Sécurisée - Parapheur Electronique - Circuit de validation - Plateforme d'aiguillage automatique des fichiers - récupération et dépôt automatique des factures sur Chorus Pro	<i>Population (**)</i>	<i>Coût annuel</i>
	inférieure à 500 hab / EPCI sans fiscalité propre de moins de 11 agents	195,00 €
	de 501 à 1 500 hab / EPCI sans fiscalité propre de 11 à 19 agents	390,00 €
	de 1 501 à 9 999 hab / EPCI sans fiscalité propre de moins de 20 à 49 agents	645,00 €
	10 000 habitants et plus / EPCI sans fiscalité propre de 50 agents et plus	1290,00 €
	<i>Organisme rattaché à une collectivité de tutelle utilisatrice (ccas, ...)</i>	
	pop. inférieure à 3 000 hab	inclus
	pop. supérieure à 3 001 hab	324,00 €
Hors couts de configuration et téléformation (+50 % pour les collectivités non adhérentes)		

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs

16- Demande d'adhésion de structures

M. Le Président porte à la connaissance des membres la demande d'adhésion des collectivités suivante :

- SICTOM Entre Monts et Vallées
- Syndicat Mixte Ardèche Verte
- Mairie de Malbosc
- SM Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
- SM Ardèche Musique et Danse
- Agglomération de Valence Romans pour 46 de ces 51 communes

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'adhésion de ces nouvelles collectivités

17- Durée d'amortissement

Monsieur le Président indique que, conformément à l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont tenus d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées

pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
 - des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
 - des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
 - des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
- Le décret du 23 décembre 2011, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012, a modifié la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées, qui était auparavant fonction de la qualité du bénéficiaire, soit :
- A – 5 ans pour les biens mobiliers, matériel ou études
 - B – 15 ans pour les biens immobiliers ou installations
 - C – 30 ans pour les projets d'infrastructure d'intérêt national

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Président propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciels	3 ans
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	5 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériels classiques	6 ans
Coffre-fort	30 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Appareils de levage, ascenseurs	30 ans
Equipements garages et ateliers	10 ans

Equipements des cuisines	10 ans
Installations de voirie	30 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrain, bâtiment	30 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installation électrique et téléphonie	20 ans

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces nouvelles durées d'amortissement.

18- Service de remplacement des personnels administratifs

M. Le Président explique le service mis en place par le CDG07 de recours au service de remplacement des personnels administratifs mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité d'intégrer ce service du CDG07 et autorise le président à signer la convention.

19- Création d'un Etablissement Public Industriel et Commercial

M. Le Président indique que le Bureau syndical lors de sa séance du 19 Juillet 2016 a émis le souhait de créer un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) en lieu et place du budget régie industrielle et commerciale.

En effet un EPIC permettra d'avoir recours aux contrats de professionnalisation et contrats de droit privé.

Celui-ci permettra de répondre aux demandes hors fonction publique telles que, par exemple, les Associations Paralysés de France qui sollicitent le syndicat pour installer des salles de visio conférence, ou, l'association des Maires Ruraux de France dans le cadre du projet Campagnol.

L'EPIC permettra aussi de mettre en avant le DataCenter 100% local auprès de partenaires privés.

L'EPIC reste sous le contrôle direct du Syndicat Mixte des Inforoutes

L'EPIC sera nommé EPIC des Inforoutes

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la création de l'EPIC des Inforoutes.

20- Approbation des statuts de l'EPIC des Inforoutes

M. Le Président présente les futurs statuts de l'EPIC,

Mme Laetitia BOURJAT indique que la zone siège n'est pas renseignée.

M. Le Président indique le siège de l'EPIC sera au 13 avenue des Cévennes 07320 SAINT AGREVE.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

Approuve la création de l'EPIC à compter du 1^{er} Janvier 2017,

Adopte les statuts de l'EPIC,

Le dénomme EPIC des Inforoutes,

Qu'à l'occasion du vote du Compte Administratif du budget Régie Industrielle et Commerciale, les excédents ainsi que le patrimoine soient transférés à l'EPIC des Inforoutes,

Désigne 5 délégués titulaires :

- M. Maurice Quinkal
- Mme Aïda Boyer
- Mme Stella Bsereni
- M. Dominique Chambon
- M. Jean Pierre Lefebvre

A autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette opération

21- Convention de mise à disposition de M. Ludovic BAYLE à mi-temps sur l'EPIC des Inforoutes

M. Le Président, suite aux deux rapports précédents concernant la création de l'EPIC des Inforoutes, propose maintenant de signer une convention de mise à disposition, à mi-temps, de M. Ludovic BAYLE, pour diriger l'EPIC

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce projet de convention et autorise le président à signer celle-ci.

22- Avenant à la convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle avec le CDG07

Monsieur Le Président expose le courrier du CDG07 évoquant l'augmentation du coût unitaire de la visite médicale par le CDG26.

Le Comité Syndicat approuve à l'unanimité et autorise M. Le Président à signer celle-ci.

23- Adhésion à l'association Déclic

DECLIC (*Développement d'Échanges entre Collectivités Locales en matière d'Informations et de Communication*) est une association d'Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN) c'est à dire des Structures qui Mutualisent dans le domaine de l'Informatique (parfois nommées SMI !!!).

Ces structures existent sous différentes formes juridiques :

- Syndicats (ex : SM Inforoutes, SICTIAM...),
- Associations (ex : ADICO Oise),
- Centres De Gestion de la Fonction Publique Territoriale (ex : CDG46 du Lot, CDG47 du Lot et Garonne),
- Agences Départementales (ex : Agence Départementale du Numérique de Pyrénées Atlantiques)
- ...

L'association DECLIC a été fondée en 2005 par quelques structures du Sud-Ouest dont ALPI (Landes), CDG32 (Gers), CDG47 (Lot et Garonne)...

Quels sont les objectifs de DECLIC ?

Le but est de partager les connaissances (veille technologique, expériences,...) et d'échanger sur les actualités liées aux travaux communs de chacun des membres.

La finalité de ce travail répondant au triple objectif d'intérêt général :

- l'amélioration du service rendu au public
- l'amélioration des conditions de travail des utilisateurs
- l'efficacité de la dépense publique

Comment fonctionne DECLIC ?

Le bureau est constitué de membres issus de structures de différentes formes juridiques et répartis géographiquement sur tout le territoire. Actuellement le président est Sylvain Defromont, responsable de la direction des systèmes d'information du CDG59 (Nord).

L'association a développé un site web (<http://www.asso-declic.fr>) et échange via une liste de diffusion (hébergée par le SMI) constituée actuellement de 89 utilisateurs.

Des réunions sont organisées régulièrement par visioconférence, et depuis 2011, une fois par an, l'association se réunit sur l'un des sites d'une structure "membre". En 2012, la rencontre s'était déroulée à Valence, co-organisée par l'association Pôle Numérique (Drôme) et le SMI.

Qui est membre de DECLIC ?

Jusqu'à présent, seuls les individus adhéraient à titre personnel à DECLIC, le montant de l'adhésion était de 10€/an. (Au SMI : Ludovic Bayle et Bernard Arnaudon)

Quel est le but des nouveaux statuts ?

Les nouveaux statuts de 2016 permettront aux structures (personnes morales) d'adhérer aussi. Le montant de l'adhésion varie de 500 à 1500 € (fonction du nombre d'agents). Ceci permettra à l'association d'embaucher un salarié pour améliorer le fonctionnement, développer les activités, et augmenter la visibilité de DECLIC.

Cette personne pourrait apporter une aide précieuse dans divers secteurs :

- organisation des visioconférences et de la rencontre annuelle
- génération de documents partagés : annuaires, fiches techniques
- mise en place de nouveaux outils ou développement d'outils existants (site internet pas toujours à jour, intranet à relancer,...)

L'objectif étant en particulier :

- de permettre un meilleur échange entre les membres
- de faire reconnaître DECLIC au niveau national, pour légitimer les structures publiques en tant qu'interface entre les partenaires institutionnels et les collectivités.

Il est proposé au comité syndical d'accepter l'adhésion du Syndicat Mixte des Inforoutes à l'association Décllic pour un montant annuel de 1500 euros, le but de cette association étant de partager les connaissances (veille technologique, expériences...) et d'échanger sur les actualités liées aux travaux communs entre agents de collectivités, il vous est proposé de désigner comme délégué titulaire M. Bernard ARNAUDON et comme délégué suppléant M. Ludovic BAYLE.

Ceci est permis par la délibération du conseil d'état N°341.140 du mardi 28 octobre 1986.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette adhésion et désigne M. Bernard ARNAUDON comme délégué titulaire et M. Ludovic BAYLE comme délégué suppléant.

24- Convention d'occupation précaire des locaux de Vidalon à Davézieux

M. Le Président expose la proposition de convention de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité et autorise M. Le Président à signer celle-ci.

25- Convention Pôle Emploi/SM des Inforoutes

M. Le Président expose le projet de convention entre le SMI et le Pôle Emploi afin de mettre en place des formations entre autre dans les Espaces Publics Numériques.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité et autorise M. Le Président à signer celle-ci.

Questions diverses :

Aucune.

La séance est levée à 20H